



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS



Décembre
2013 - 478

Tirage : 84 exemplaires

Prochaines réunions

LES DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2013
ET 5 JANVIER 2014, DE 9 H 30 A 11 H 30

Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat
2 - Jeu-Concours 2014
3 - Réservation des catalogues
4 - Agenda - Petites annonces
5 - Dossier : Le Conseil de l'Europe
12 - Réalisation inter-membre du 15 décembre 2013

□ □ □ □ □

En direct du Secrétariat,

La rentrée 2013-2014 est très calme !

Y aurait-il une lassitude auprès de nos membres ?

Si tel est le cas, nous vous demandons de nous faire connaître vos desiderata, de nouvelles idées sont toujours les bienvenues.

Je vous rappelle que vous pouvez créer des carnets de circulation, que vous pouvez également mettre en vente des lots lors de nos réalisations inter-membres et aux enchères.

Votre courrier sera lu avec beaucoup d'attention et nous ne manquerons pas d'y apporter une solution.

Nous vous souhaitons une très bonne année philatélique et surtout n'oubliez pas de venir à nos réunions du dimanche matin.

Merci à tous.

Votre Secrétaire
W. Cloquet





Jeux Concours 2014

3e épreuve - 5 points par réponse exacte.

Pour les réponses à la 3ème épreuve relire les FLASH du 1^{er} semestre 2013.

SENIORS.

478.1 Il est né à Saint-Avertin-lez-Tours en 1520

- a) Son nom ?
- b) N° du timbre de la personne ?
- c) N° du timbre de son outil de travail ?

478.2 Les locomotives 329 remorquaient les trains internationaux

- a) De la ville. Le nom ?
- b) A la ville. Le nom ?

JUNIORS.

478.1j Il est né à Saint-Avertin-lez-Tours en 1520

- a) Son nom ?
- b) N° du timbre de la personne ?
- c) N° du timbre de son outil de travail ?

□ □ □ □ □

A remettre ou renvoyer pour le 3 janvier 2014 au plus tard à

Mme Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

□ □ □ □ □

Meilleurs vœux de joie pour Noël et une santé pour 2014.

□ □ □ □ □

Réponses à la 1ère épreuve :

476.1 Timbre n° 1855

476.2 Timbre n° 3222
Marguerite Yourcenar.

Points de la première épreuve :

DENIS V.	5 points
LAMBERT C.	5 points
BOSSE J-CI.	5 points
FLAMAND Chr.	5 points
LAMBERT M.	5 points



Dimanche 1er décembre, de 9 à 16 heures

29e bourse philatélique

Koninklijk Atheneum Redingenhof, Regingenstraat, 90 à 3000 Leuven
Entrée gratuite - Vaste parking - Cafeteria.

o o o o o

Samedi 7 décembre, de 8,30 à 16 heures

22e bourse philatélique

Salle Karthuizershof, Kartuizervest, 55 à 2500 Lier
Philatélie - Entiers postaux - Cartes postales - Monnaies

o o o o o

Samedi 21 décembre, de 10 à 17 heures

Exposition « Le Textile à Renaix et en Philatélie »

Marché de Noël au Musée Textile (MUST), Hoge Mote, De Biersestraat, 2 à 9600 Renaix.
Visite guidée gratuite du Musée Textile à 11 et 15 heures - Entrée libre.

o o o o o

Petites annonces

Nous avons l'opportunité de vous présenter des offres intéressantes, avant la mise en vente aux enchères sur EBay, à savoir :

- Une bonne collection du Grand-Duché de Luxembourg, (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières cotée en 2004 à 2043 €, prix demandé : 300,00 €
- Une bonne collection de Suisse jusqu'en 2002 (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières), cotée en 2004 à 3483 €. Prix demandé : 400,00 €
- Une bonne collection du Vatican (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières), cotée en 2004 à 1705 €. Prix demandé : 200,00 €.
- Une belle collection du Canada en album de luxe (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières). Prix demandé : 200,00 €.

C'est collections peuvent être examinées par les membres intéressés lors de nos réunions avec une demande préalable au président, téléphone 02 384 34 98 ou GSM 0494 17 12 13.

o o o o o

Membre 545, recherche pour compléter son album de quelques timbres de Belgique, mais avec une belle oblitération : les n° 9, 12,13, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 29, 36, 37, 39, 40, 51, 66, 80, 94, 95, 99, 382, 383, 398, 410, 437 (BL 6), 592 B, 677 A, 679 A, 724 C, 724 E, 724 D, 792 à 794 (BL 27), 795 à 797 (BL 28).

o o o o o

Cotisation

Pour 2013 la cotisation est de 10,00 € à verser sur le compte du C.P.B.

n° IBAN : BE84 0010 0348 0659

o o o o o

Conseil de l'Europe

D'abord un peu d'histoire ...

A l'Europe dévastée par la guerre, économiquement au bord de la ruine, l'année 1948 va apporter une chance, l'apparition d'une politique européenne née d'un exceptionnel concours d'événements.

Le 17 mars, cinq nations, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg contractent une alliance à Bruxelles. La formule en est nouvelle : aux garanties traditionnelles et statistiques, d'une défense mutuelle s'ajoute un engagement formel de coopération économique, sociale et culturelle. Autre idée nouvelle, le traité reconnaît que ces nations ont un « *patrimoine commun* » constitué par « *les principes démocratiques des libertés civiles et individuelles, les traditions constitutionnelles et le respect des lois* ».

Dans la même période, le développement de l'assistance américaine à l'Europe commande la création d'un organisme chargé de gérer l'aide collective et d'élaborer une politique économique commune. La convention du 16 avril 1948 donne vie l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

L'Europe vient de comprendre que seule une action concertée peut assurer son redressement. La nécessité impose une politique de coopération ; un nouvel événement garantira la durée de cette politique puisque, en cette année 1948, particulièrement favorable aux rapprochements internationaux, le comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne réuni en congrès, au mois de mai, à La Haye, un millier de délégués d'associations privées représentant 19 pays. Le Congrès de La Haye suggère la constitution d'un « Conseil extraordinaire de l'Europe » assisté d'un « Secrétariat permanent » et réclame une « Assemblée européenne » élue par les parlements des pays participants.

Après avoir ainsi demandé la création d'institutions européennes, les associations qui ont fait cette demande se fédèrent au sein du Mouvement Européen pour renforcer et prolonger leur action. Les cinq puissances du Pacte de Bruxelles sont alors éclairées par cette poussée d'opinion que cautionnent de nombreuses personnalités politiques, universitaires, littéraires. Après une étude assez rapidement conduite, elles vont rejoindre dans leurs conclusions les vœux du Congrès de La Haye en ce prononçant le 28 janvier 1949 pour l'établissement d'un Conseil de l'Europe composé d'un Comité des Ministres et d'une Assemblée Consultative

Les négociations s'étendent à d'autres pays. Trois mois plus tard, le 5 mai, le Statut du Conseil de l'Europe est signé à Londres par les « cinq » auxquels se sont joints le Danemark, l'Irlande, l'Italie, la Norvège et la Suède. Il entre en vigueur le 3 août 1949.

Le cercle des Etats membres s'est accru depuis l'entrée de la Grèce et de la Turquie en août 1949, de l'Islande, le 7 mars 1950, de la République Fédérale **d'Allemagne, membre associé le 13 juillet 1950 et membre de plein droit le 2 mai 1951**, de la Sarre, membre associé depuis le 13 mai 1950 jusqu'à son rattachement à l'Allemagne, le 1^{er} janvier 1957. La plus récente adhésion est celle de l'Autriche, le 16 avril 1956. Et depuis la liste des pays ayant demandés leur adhésion ne fait que s'accroître !

Le Conseil de l'Europe demeure ouvert à tout pays qui reconnaît les principes de base de l'action commune et s'engage à collaborer à la poursuite des buts inscrits dans le Statut.

(Extrait de la brochure « Le Conseil de l'Europe », publiée par la Direction de l'Information du Conseil de l'Europe.)

Session inaugurale de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a tenu sa session constitutive le 10 août 1949 au Palais de l'Université de Strasbourg. Le public n'ayant été admis que sur invitation, fort rares sont les oblitérations portant la date historique de cette séance inaugurale.

Un cachet spécial au Conseil de l'Europe, le premier de la série, fut utilisé à cette occasion. Est-ce en raison de sa confection hâtive ou de l'inexpérience du personnel, toujours est-il que les oblitérations de ce « premier jour » du 10 août 1949 furent mal frappées et que l'encrage se révéla mauvais.



Carte spéciale de la Session Inaugurale de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (10.8.1949).

Dès sa 2^{ème} Session, du 7 au 28.8.1950, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe se réunit à la « Maison de l'Europe », édiflée entre temps.

Oblitérations spéciales des sessions de l'assemblée consultative

Pendant la durée des sessions, et parfois 1 ou 2 jours avant ou après leurs dates officiels, un bureau de poste temporaire fonctionne au siège du Conseil de l'Europe.

Ce bureau de poste utilise :

- a) Un cachet à date lors des sessions un cachet à main
- b) une flamme spéciale, pour commémorer, à titre de "1er jour", les émissions des premiers timbres de service, cachet mécanique.

Voici les principales particularités des divers cachets utilisés depuis la session inaugurale de 1949.

Type I

Ce cachet a le plus petit diamètre des cachets à main utilisé , soit 26,9 mm. Il fut endommagé au cours de la session inaugurale - bureau temporaire du 8.8 au 11.9.49 - on constata en effet une " bosse " accidentelle au-dessus du DE de " Conseil de l'Europe ". il ne fut retiré qu'à la fin de la 1ère partie de la 2ème session, qui s'est tenue du 7 au 28.8.1950.



Type II

Ce type au diamètre de 27,6 mm a servi à partir du 18.11.1950 pendant la 2ème partie de la 2ème session sans interruption jusqu'au 16.10.1957 premier jour de la 2ème partie de la 9ème session.

Les changements intervenus au cours des sessions suivantes sont illustrés dans les reproductions photographiques n° CE 9a à CE 9d et CE 10ab.



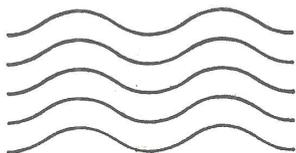
Type III

Ce cachet de même format que le précédent présente la particularité d'avoir " Strasbourg " en haut et " Conseil de l'Europe " en bas. Il ne fut utilisé que durant la 2ème partie de la 9ème session, du 17 au 30.10.1957. il est de ce fait intéressant.



Type IV

Le 14.1.58 le Conseil de l'Europe fut doté de son premier timbre de service : le 35 F. Cathédrale de Rouen surchargé " Conseil de l'Europe ".



A cette occasion, le bureau temporaire se servit d'une machine SECAP, qui oblitère le courrier avec une flamme spéciale à une seule étoile.

Il n'existe pas de cachet à main daté du 14.1.58.

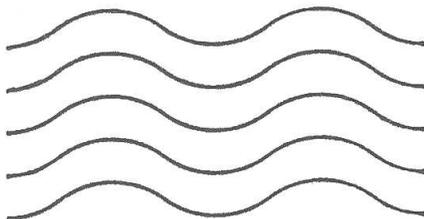
Type V

Ce cachet, utilisé à partir du 15.1.1958, se distingue du cachet type II par la particularité suivante : le diamètre de la circonférence extérieure du texte " Conseil de l'Europe Strasbourg " ne mesure que 24,1 mm, alors qu'il est de 24,6 mm pour le type II et de 25 mm pour le type VII.



Type VI

L'émission des nouveaux timbres de service du Conseil de l'Europe à 8 F., 20 F. et 35 F., a fait remettre en place pour trois jours la machine SECAP les 10, 11 et 13 octobre 1958. mais cette fois la flamme spéciale était munie de trois étoiles.



Type VII

Pour commémorer les 1er jours - 10, 11 et 13.10.58 - de ces timbres de service à 8F., 20 F? et 35 F. "Conseil de l'Europe", le public n'a eu droit qu'à une oblitération " 1er jour " à l'aide du cachet à main, et uniquement sur des fragments ne dépassant pas deux centimètres les bords des timbres, appelés " Papillons de Strasbourg ".



Pour satisfaire les milliers de collectionneurs, les P.T.T. durent renforcer leur équipe et se servir de nouveaux cachet du type VII qui ont été utilisés en même temps que l'ancien type V.

Ce nouveau type VII, de même diamètre que le type V - 27,6 mm - , se distingue de celui-ci par son écriture plus fine et surtout par le diamètre de la circonférence extérieure de l'inscription " Conseil de l'Europe Strasbourg " qui mesure 25 mm au lieu de 24,1 mm pour le type V et 24,6 mm pour le type II.

Dans ce type de cachet, l'écriture est donc la plus rapprochée du cadre extérieur.

L'ensemble n° CE 10 ab, réunissant les " 1er jour " des flammes et des cachets à main, les 10, 11 et 13.10.1958 fut le seul souvenir philatélique réalisable sur enveloppes illustrées.

En effet :

1) Les timbres de service à 8 F., 20 F. et 35 F. ne reçurent les flammes " 1er jour " du type VI que sur enveloppes à en-tête du Conseil de l'Europe, dont l'acquisition fut impossible au public.

2) Il n'existe pas d'oblitérations à l'aide du cachet à main type V ou VII sur enveloppes à en-tête du Conseil de l'Europe avec les timbres de service portant la date des " 1ers jours " des 10, 11 et 13.10.1958.

Oblitérations diverses émises par le bureau temporaire de la Maison de l'Europe en dehors des sessions de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe place fréquemment la " Maison de l'Europe " à la disposition des autres institutions européennes, intergouvernementales ou privées, qui y tiennent leurs assises.

Un bureau temporaire fonctionne également à ces occasions.

Il utilise :

a) Le même type de cachet " Conseil " utilisé pendant les sessions de l'Assemblée Consultative, si la réunion est convoquée par le Conseil de l'Europe ou si elle se tient sous son égide.

b) Les cachets du type R.P. 1 ou 2, si l'organisation est indépendante du Conseil de l'Europe, comme ce fut le cas lors des sessions de l'assemblée Commune de la C.E.C.A. ou de l'Assemblée Parlementaire Européenne.



R.P. 1 = 28 mm
Cachet plastique



R.P. 2 = 27 mm
Cachet métallique

Pour nous philatélistes, l'utilisation de ces cachets du type R.P. est loin de nous donner satisfaction. Non seulement on peut les confondre avec les cachets du même type utilisés par la Recette Principale de Strasbourg, mais il est surprenant, voire incompréhensible que des organisme européens aussi importants ne soient pas dotés de cachets qui leur sont propres.

En attendant la mise en service de tels cachets spéciaux, le seul moyen de garantir que l'oblitération type R.P. est bien celle du Bureau temporaire consiste à revêtir l'enveloppe soit d'une illustration, soit d'une griffe qui indique et commémore la Session ou la Conférence Européenne en question. Toutefois ce procédé ne peut être utilisé que par une Maison connue ou par un expert spécialisé qui engage sa responsabilité quant à la stricte authenticité de l'oblitération.

Nous conseillons donc vivement à tous les collectionneurs de s'adresser, pour l'acquisition de ces souvenirs philatéliques, à des spécialistes dont la compétence et l'honnêteté sont reconnues, et qui prennent soin de revêtir leurs pièces d'un signe distinctif.

Numérotations et classements des oblitérations type " Conseil de L'Europe "

CC 1 : " Conférence de Strasbourg "

Entre des délégations du Congrès des Etats-Unis et de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe 19-23.11.1951

CC 2 : Conférence du Transport aérien du 21.4 au 16.5.1954, cachet type 2



CC 3 : Idem, avec la flamme spéciale du 22.4 au 16.5.1954

CC 4 : FDC de la deuxième Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux, du 29 au 31.10.58. le 29.10.58 fut décerné le " Prix de l'Europe " aux villes de Vienne et de La Haye. Cachet type V.



NB. : La 1ère Conférence des Pouvoirs Locaux n'avait pas de bureau temporaire.

CC 5 : FDC de la Conférence Tripartite Européenne pour l'élaboration d'une " Charte Sociale Européenne " du 1 au 13.12.1958. Cachet type VII.

CC 6 : Enveloppe officielle de la réunion " jointe " de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire Européenne, du 16 et 17.1.59.

CC 7 : Idem, en recommandé avec timbres Europa.

Assemblée ayant utilisé l'oblitération type R.P.

CR 1 : Toutes les Sessions de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

CR 2 : Réunion de la " Commission ad hoc " chargée de préparer le traité instituant une communauté politique, en janvier 1953.

CR 3 : Les Sessions de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

CR 4 : La Session extraordinaire de l'Assemblée de la C.E.C.A. du 25 au 28.2.1958. cette dernière est classée à part parce qu'elle fut la dernière de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. L'Assemblée Parlementaire Européenne, qui a tenu sa session constitutive le 19.3.1958, lui succéda.

Signalons aussi la première réunion des Chambres de Commerce Européenne du 28.2 au 1.3.1958 qui avait un bureau temporaire, mais qui profita de celui de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A., le 28.2.1958.

Congrès pro-européens ayant siégé à la Maison de l'Europe sans bureau temporaire.



CS 1 : Session du Comité Permanent du Congrès du Peuple Européen du 11 au 13.7.1958, avec sigle souvenir. L'enveloppe spéciale a été oblitérée à la Recette Principale de Strasbourg R.P. avec la flamme " Strasbourg Siège du Conseil de l'Europe "

Le Congrès du Peuple Européen fut créé en décembre 1957. il tint sa première session à Turin, sans qu'il y

eut à cette occasion de souvenir philatélique.

... à suivre ...

Réalisation inter-membre du 15 décembre 2013 - 478

Lot n°		N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Belgique	573/582	xx	5,00	1,50		
2	"	BL 92	xx	20,00	5,00		
3	"	1781/1783	xx	3,00	1,00		
4	"	1784/1788	xx	3,35	1,00		
5	"	1803-1805/07	xx	4,15	1,50		
6	"	1828/31-1843/48	xx	5,00	2,00		
7	"	1853/54-1856/59	xx	5,00	2,00		
8	"	1884/87	xx	3,50	1,00		
9	"	1891/92	xx	3,00	1,00		
10	"	1918/20-1921/22	xx	4,75	1,00		
11	"	880/891	⊙	190,00	40,00		
12	"	52	x	70,00	13,00		
13	"	59	xx	60,00	15,00	A examiner	
14	"	60	xx	37,50	10,00	"	
15	"	63	xx	255,00	55,00	"	
16	"	64	xx	325,00	70,00	"	
17	"	BL 24	xx	175,00	40,00	"	
18	"	66	xx	215,00	50,00	"	
19	"	767/772	xx	67,50	17,00		
20	"	876/878	⊙	20,00	4,00		
21	"	2208	⊙	12,00	2,50	FDC	
22	"	B 19	xx	5,00	1,25		
23	"	B 22	xx	6,50	1,50		
24	"	382	xx	125,00	32,00		
25	"	383	xx	425,00	106,00		
26	"	471/477	xx	47,50	12,00		
27	"	386-389	xx	70,00	18,00		
28	"	930/937	⊙	39,00	8,00		
29	"	973/978	⊙	24,50	5,00		
30	"	1102/1107	⊙	10,95	2,20	1105/06 amincis	
31	"			3,00	0,75	Belgica 90	
32	"	221/233	x	65,00	16,00	233 à examiner	
33	France	BF 7	xx	12,00	4,00		
34	"	BF 27	xx	9,00	3,00		
35	"	BF 25	xx	6,00	2,00		
36	"	BF 41	xx	7,00	2,30		
37	"	BF 42	xx	13,00	4,30		
38	"	BF 43	xx	5,00	1,60		
39	"	BF 55	xx	2,50	0,80		
40	"	BC 3546 a	xx	14,00	4,50		

!!!! Prochaine réalisation le 19 janvier 2014.

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié